



Membre de la Fédération des centres sociaux de France

PROJET PÉDAGOGIQUE PÉRISCOLAIRE

1



2023/2024



Association Adéquat, agréée centre social - Place de l'église - 03160 Bourbon l'Archambault -
04 70 67 12 63 / 07 67 59 71 45 - tiphaine.adequat@gmail.com - jessica.adequat@gmail.com

Le centre de loisirs la Ruche d'Adéquat

Le centre de loisirs est un lieu de socialisation où les enfants viennent se détendre, s'amuser, rencontrer de nouveaux copains, découvrir des jeux, des activités, de nouveaux horizons. Il est complémentaire à l'école, à la famille et au milieu associatif en contribuant ainsi à une coéducation des enfants.

Il vise à offrir aux familles, un service de garde de qualité et à favoriser l'accès des enfants et des jeunes, aux vacances et aux loisirs. En ce sens, c'est un lieu riche en échanges, dans un cadre ludique, où tout est mis en œuvre pour satisfaire au mieux la curiosité des enfants, leur sens de l'observation et leur esprit créatif. 2

Les activités font appel à des domaines et des pratiques très diversifiés, tout ceci dans le respect du rythme de l'enfant et en toute sécurité.



1- La carte d'identité du centre de loisirs la Ruche d'Adéquat	
1-1 Type et conditions d'accueil	p. 4
1-2 Lieux et ressources	p. 5
1-3 Publics accueillis	p. 6
2- Présentation de l'équipe	p. 7
3- Les intentions éducatives et les objectifs généraux	p. 8
4- Les activités	p. 11
5- La vie quotidienne	p. 12
6- Les règles de vie	p. 13
7- L'évaluation	p. 14
Annexe 1 : journée type 3-5 ans	p. 15
Annexe 2 : journée type 6-12 ans	p. 16

1. La carte d'identité du centre de loisirs la Ruche d'Adéquat

1.1 Type et conditions d'accueil

Le centre de Loisirs

Le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire la Ruche d'Adéquat est un accueil collectif de mineurs qui est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Pour la garderie, seuls les enfants fréquentant les écoles primaires et élémentaires de Bourbon l'Archambault sont accueillis.

Période d'ouverture :

Le centre de loisirs est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h45 et de 16h30 jusqu'à 19h.

Il est également ouvert le mercredi de 9h à 17h. Un pré et post accueil est possible de 7h30 à 9h00 et de 17h à 18h30.

Inscriptions

Pour les inscriptions, les responsables légaux des enfants doivent remplir un dossier constitué de deux fiches de renseignements :

- une fiche d'inscription où figurent les dates et horaires d'inscription de l'enfant
- une fiche sanitaire et administrative (une fiche par enfant)

Pour les inscriptions, le dossier est disponible sur notre site internet : www.adequat03.com ou à retirer directement au centre social Adéquat.

Documents à fournir lors de la première inscription ou à chaque début d'année :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire et administrative
- Dernier avis d'imposition ou numéro d'allocataire CAF
- Carnet de santé ou photocopie des vaccinations
- Attestation de responsabilité civile
- Acceptation du règlement intérieur

1.2 Lieux et ressources

Les locaux :

Les locaux, propriété de la Mairie de Bourbon l'Archambault, sont loués dans le cadre d'une convention partenariale avec l'association Adéquat et sont mis à disposition pour le service d'accueil collectif de mineurs. Ils sont conformes à l'accueil des publics. Ils sont aménagés en fonction des spécificités des publics accueillis.

Le lieu du centre de loisirs est situé au centre social Adéquat, place de l'église à Bourbon l'Archambault, où nous disposons :

- D'une salle de sieste : avec des couchettes nominatives,
- De sanitaires adaptés à la taille des enfants,
- De deux salles d'activités qui nous servent également pour la restauration,
- D'un vestiaire,
- D'une cour (avec des jeux adaptés à disposition des enfants).

Un second lieu nous est mis à disposition afin de pouvoir accueillir plus d'enfants : une salle de l'école maternelle, rue saint Georges 03160 Bourbon l'Archambault, où nous disposons :

- D'une salle d'activité
- De sanitaires adaptés à la taille des enfants
- D'une cour (avec des jeux adaptés à disposition des enfants)
- Une salle de sieste adaptée

Les partenaires :

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Allier est l'organisme de tutelle de l'A.C.M. Elle délivre l'habilitation et propose un soutien technique et pédagogique durant le fonctionnement des accueils de Loisirs.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse), la Caisse d'Allocations Familiales, soutient financièrement une partie du fonctionnement de l'ACM.

La Protection Maternelle et Infantile intervient également. C'est un service du Conseil Départemental. Elle propose un soutien technique pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans et donne son avis dans le cadre des habilitations.

Une convention partenariale avec la mairie de Bourbon l'Archambault nous permet de disposer des locaux supplémentaires pour la mise en place des vacances et pour accroître l'accueil des mercredis et ainsi répondre aux besoins des familles. Les mairies du territoire contribuent au bon déroulement du centre en participant financièrement.

Les associations, artisans, artistes du territoire sont également sollicités régulièrement pour mener à bien des projets avec les enfants.

1.3 Publics Accueillis

Le centre de loisirs la Ruche d'Adéquat accueille une quarantaine d'enfants âgés de 3 à 12 ans, venant essentiellement de Bourbon l'Archambault et ses alentours durant les journées d'école.

Le mercredi, nous accueillons quarante-neuf enfants au maximum pour respecter le taux d'encadrement.

La majorité des enfants fréquente le centre de loisirs de manière régulière, d'autres viennent de manière occasionnelle, en fonction des désirs et des besoins des parents mais aussi à la demande des enfants.

Nous accueillons avec une vigilance particulière tous les enfants pouvant avoir des besoins spécifiques. Pour cela, un entretien préalable à l'accueil est mis en place pour permettre d'assurer un cadre sécurisant à l'enfant, à sa famille mais également aux autres enfants et à l'équipe d'animation.

2. Présentation de l'équipe :

L'équipe est constituée autour d'un projet commun et prépare ensemble le centre de loisirs, elle se compose des personnes qualifiées suivantes, salariées de l'association ou mises à disposition par la mairie :

- Une responsable du pôle famille : Jessica LEFEVRE
Titulaire d'un BP JEPS Education environnement et d'un DU soutien à la parentalité
- Une responsable de l'accueil de loisirs en formation : Tiphaine DUPONT
Titulaire du BAFA - BAFD en cours
- Une animatrice référente périscolaire : Pascale RIVIERE
Titulaire du BAFA
- Une animatrice enfance : Adija BOULET BOUTET
Titulaire du BAFA
- Une animatrice enfance : Camille PICARD
Titulaire d'un Bac Professionnel SAPAAT et du BAFA
- Une animatrice enfance (mise à disposition de la Mairie) : Léa GUILLEMARD
Titulaire d'un diplôme de conseillère en économie sociale et familiale
- Une animatrice enfance : Sophie VERMEERSCH
Titulaire d'un diplôme d'infirmière spécialité soins infirmiers psychiatriques

La responsable du centre de loisirs a un devoir de formation auprès des animateurs notamment auprès des stagiaires et doit, dans ce cadre-là, parvenir à aménager des temps plus spécifiques et propices pour l'accompagnement de ces derniers. En ce sens, des réunions-bilan sont mises en place en début de stage, à mi-parcours et en fin de stage pratique.

Afin de mieux accompagner l'équipe, il est indispensable que la directrice de l'association Adéquat soit disponible, attentive aux besoins de formation de l'équipe pédagogique et garante d'une communication saine et claire.

3. Les intentions éducatives et les objectifs généraux

La solidarité et l'environnement seront les thématiques de l'année scolaire 2023-2024.

Liens avec les objectifs éducatifs de l'association agréée centre social :

- Proposer aux enfants et aux jeunes une disponibilité d'écoute, une qualité d'accueil et d'encadrement ;
- Faire émerger les potentiels et les talents de chaque enfant ou pré-adolescents et permettre de les développer dans une dynamique d'esprit de groupe ;
- Favoriser l'épanouissement individuel dans le respect du collectif ;
- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des participants ;
- Développer une attitude éco-responsable.

Objectif général : Sensibiliser les enfants aux gestes écologiques pour permettre de s'engager dans la construction d'un monde juste, solidaire et durable		
Objectifs globaux :	Objectif opérationnels :	Moyens d'action :
<p>A la fin de l'année scolaire la tranche d'âge des 3-12 ans sera sensibilisée sur l'impact de sa consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des activités manuelles à base de matériaux de récupération - Amener les enfants vers des gestes éco responsable 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'abeilles avec des boites de conserves et de bouteilles en plastique. • Réalisation d'une roue à émotion à partir de récupération (roue en bois) • Sortie la hutte de Théo à Moulins • Envoyer les enfants vider les épluchures de légumes dans le bac à compost du jardin partagé • Envoyer les enfants vider les pichets d'eau dans le potager • Arroser le jardin avec une cuve de récupération d'eau de pluie • Approfondir la réalisation de produits ménagers. • Projet d'animation autour de la jungle, de la savane.
<p>A la fin de l'année scolaire, les 6-12 ans, auront pris conscience de la diversité de la faune et de la flore qui nous entourent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les différents biomes terrestres de la planète - Découvrir les différents milieux naturels qui nous entourent 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Projet sur la vie des rivières • SOS Loire vivante
--	--	---

Objectif général :

Attirer l'attention des enfants sur les différences sociales et culturelles, et développer chez eux un esprit de solidarité et de cohésion.

Objectif global :	Objectif opérationnels :	Moyens d'action :
A la fin de l'année scolaire la tranche d'âge des 6-12 ans aura participé à un projet autour de la solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur le projet au cœur de SAM • Rencontrer des associations solidaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement et évolution concernant notre mode de tri • Fabrication d'un calendrier solidaire • Collecte de jouets • Rencontre ADAFA • Découverte des restos du cœur



Objectif général :

Assurer l'épanouissement de l'enfant

Objectif global :	Objectif opérationnels :	Moyens d'action :
Dès le début de l'année scolaire les enfants de 3 à 12 ans, devront apprendre à s'accepter les uns les autres	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la bonne intégration de l'enfant dans la structure • Accepter et comprendre les différences de chacun • Travailler sur l'esprit d'équipe • Valoriser chaque enfant • Favoriser le respect • Mettre en place un cadre sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place différents jeux (cohésion, équipe etc..) • Consacrer du temps individuel pour discuter et expliquer les différences • Consacrer du temps collectif pour échanger autour des différences • Féliciter l'enfant sur ces bonnes actions • Voter les règles de vie • Etre vigilant et bienveillant

Objectif général :
Contribuer au bon développement de l'accueil péri et extra-scolaire

Objectif globaux :	Objectif opérationnels :	Moyens d'action :
<p>Pendant l'année scolaire les enfants de 6 à 12 ans devront être actifs et s'investir dans la vie du centre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire participer les enfants • Impliquer les enfants sur les temps de vie quotidienne • Permettre à chaque enfant de donner son avis • Prendre en compte l'avis des enfants • Permettre à chacun d'exercer des responsabilités dans le groupe • Veiller à l'égalité entre chaque individu 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire installer les activités par les enfants • Aider au rangement des activités • Aider sur les différentes tâches de la journée (goûter, repas, vaisselle etc...) • Choisir et voter les règles de vie pour le centre
<p>Pendant l'année scolaire les enfants de 3 à 5 ans auront développé un certain degré d'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à faire tout seul certains gestes du quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la prise d'autonomie pendant une activité • Favoriser le faire tout seul pendant les temps de la vie quotidienne (couper sa viande, mettre sa veste, ses chaussures) grâce à un adulte facilitateur

4. Les activités.

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre d'une part, aux objectifs fixés, et d'autre part de tenir compte des réalités matérielles, humaines, financières et être adaptées aux envies et rythmes de l'enfant.

Les animateurs organiseront des moments de discussion (les réunions d'enfants) avec les enfants pour leur demander leur avis. Il y a donc des temps d'activités qui seront discutés et arrêtés en collectif de façon partagée par les enfants, et d'autres, pour des raisons techniques, de sécurité ou d'encadrement, qui ne le seront pas. Des commissions seront également poursuivies avec les enfants pour que ceux-ci agissent concrètement dans la vie du centre (ex : commission goûter, commission achats...)

L'enfant a le droit de participer ou pas aux activités, dans la mesure où cela est possible et à la condition que cela ne perturbe pas le reste du groupe en activité. L'équipe est toujours disponible pour écouter, discuter, et proposer une réponse adaptée.

5. La vie quotidienne.

La vie quotidienne concerne tous les temps qui rythment la journée du centre et qui ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs.

Pour chacun de ces temps, il est nécessaire de prévoir une organisation qui permet d'une part le bon fonctionnement quotidien, et d'autre part de considérer ces temps comme des moments d'apprentissage des règles de vie.

L'accueil du matin :

L'enfant est emmené par un parent puis est confié à l'animateur.

Le moment d'accueil permet aux enfants d'arriver et de s'installer à leur rythme. Ils ont la possibilité pendant ce temps de lire, de dessiner, de jouer, de discuter.... L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant. De même l'enfant qui n'a pas eu le temps de prendre son petit déjeuner peut le faire à son arrivée.

Le temps d'accueil permet également d'être disponible auprès des parents afin de les informer sur la journée, d'échanger et d'être à l'écoute de toutes remarques ou suggestions pour un meilleur rapport avec eux et une meilleure prise en charge de l'enfant.

Les soins :

Des trousse de secours sont disponibles dans chaque salle accueillant les enfants et un registre des soins est tenu par la personne soignant l'enfant. Lors de tout déplacement, les animateurs prendront systématiquement la trousse de secours, la liste des enfants, les fiches sanitaires et les numéros d'urgence.

Le départ le soir :

La responsabilité de l'équipe pédagogique s'arrête dès que l'enfant est confié à une personne habilitée (mineure ou majeure) qui vient le chercher.

Pour les enfants rentrant seuls à leur domicile, une autorisation doit être expressément délivrée par les parents, déchargeant ainsi l'équipe d'animation de toutes responsabilités lorsque l'enfant n'est plus dans les locaux.

Un temps est prévu avec les parents pour pouvoir transmettre les informations relatives à la journée de l'enfant. Il est important pour l'équipe d'animation d'essayer de décloisonner les différents temps de garde de l'enfant.

La journée du mercredi :

Voir annexe 1 et 2

6. Les règles de vie

Le responsable du centre de loisirs et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veille à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

Aux enfants :

- De se sentir en sécurité.
- De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter.
- De discuter avec l'adulte sur le respect ou non-respect des règles, sur la loi.

13

A l'équipe d'encadrement :

- De travailler de manière cohérente par rapport au projet.
- D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés.
- D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la loi.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :

- Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.
- Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe. (La discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).
- Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée. (La discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation).
- Déléguer à un collègue ou à la direction la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorisé, la loi, la morale...). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de sécurité et de libertés pour tous.

7. Evaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet d'identifier et de remédier aux situations problématiques et ainsi par la suite de proposer des évolutions. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les objectifs définis et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association Adéquat, structure gestionnaire.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité.

Plusieurs outils servent à évaluer le projet pédagogique :

- Les réunions d'enfants : lieux où les enfants peuvent s'exprimer sur le fonctionnement du centre, proposer des changements et donner leurs avis.
- Des temps en équipe : à chaque période de vacances scolaires, une réunion avec les animateurs du centre de loisirs est prévue pour faire un point sur l'avancée du projet et proposer des pistes à explorer.
Voici quelques indicateurs pris en compte lors de ces réunions :
 - Les ateliers ont été mis en place avec la participation des enfants ;
 - Pourcentage des enfants accueillis s'étant approprié les projets mis en place ;
 - Impact auprès des enfants sur leur lien à la nature et au développement durable dans leur quotidien.
- Les familles seront invitées à de nombreuses reprises au centre de loisirs pour des événements festifs : un temps d'évaluation ludique sera proposé pour recueillir l'avis des familles.

Une bonne évaluation permet d'être cohérent dans ses choix pédagogiques et d'en définir de nouveaux.

Journée type 3-6 ans

9h00-9h30 : Arrivée échelonnée des enfants

9h30-9h45 : Rassemblement et réunion d'enfants

9h45-10h00 : Mise en train : petit jeu ou petite chanson pour se mettre en route avant de débiter

10h00-11h15 : Mise en place d'une activité par un animateur

11h15-11h45 : Temps libre

11h45-12h45 : Temps de repas

12h45-14h00 : Temps calme, les plus jeunes partent faire la sieste, suivi d'un temps libre

14h00-15h45 : Mise en place d'une activité au choix des enfants (on y inclut le rangement) ou sur un des ateliers mis en place

15h45-16h15 : Réunion d'enfants

16h15- 16h45 : Goûter + vaisselle du goûter + préparation des enfants

17h00-17h15 : Retour au centre de loisirs (locaux d'Adéquat)

Annexe 2

Journée type 6-12 ans

9h00-9h30 : Arrivée échelonnée des enfants

9h30-9h45 : Rassemblement et réunion d'enfants

9h45-10h00 : Mise en train : petit jeu ou petite chanson pour se mettre en route avant de débiter

10h15-11h30 : Mise en place d'une activité par un animateur

11h30-12h00 : Temps libre

12h00-13h00 : Temps de repas

13h00-13h30 : Temps calme

14h00-14h30 : Temps libre (on favorise l'extérieur)

14h00-15h45 : Mise en place d'une activité au choix des enfants (on y inclut le rangement) ou sur un des ateliers mis en place

15h45-16h00 : Réunion d'enfants

16h15- 16h45 : Goûter + vaisselle du goûter. Les enfants qui partent faire une activité sportive ou de loisirs après l'ACM partent se changer.

16h45-17h15 : Jeux collectifs ou ateliers mis en place